



VOUS ÉCOUTER, VOUS GUIDER
VOUS PROTÉGER

**NOUS SOMMES COLLECTEAM
EXPERTS DE VOTRE
PROTECTION SOCIALE
COMPLÉMENTAIRE.**



 **collecteam**
VOUS ÉCOUTER, VOUS GUIDER
VOUS PROTÉGER

Filiale à **100%** du Groupe Verspieren

1^{er} courtier indépendant du marché français

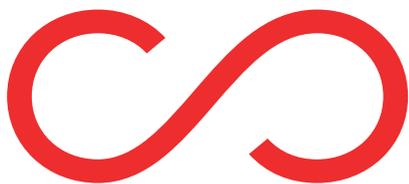
50 M€ de chiffre d'affaires

350 collaborateurs

6 800 clients en France dont **2 500** collectivités territoriales

1 000 000 personnes protégées

20
ans
collecteam



En tant que courtier gestionnaire, notre seul métier est la protection sociale complémentaire de vos agents.

Notre objectif est de permettre à vos agents d'accéder à une couverture prévoyance et santé de qualité, compétitive et solidaire.

La protection sociale complémentaire est au coeur du dispositif économique et managérial de votre collectivité. Au-delà du coût, c'est un formidable outil pour préserver votre capital humain.

Depuis 2011, les agents territoriaux peuvent bénéficier, comme les salariés du secteur privé, d'une contribution de leur employeur pour le financement de régimes de prévoyance et de frais de santé via les conventions de participation.

Pour mettre en place ces contrats plus compétitifs que des contrats individuels, Collecteam vous apporte son expertise sociale et juridique et vous accompagne dans ces démarches parfois complexes en vous garantissant une réelle qualité de service.

Notre nom Collecteam incarne l'esprit collectif, nous pensons que travailler ensemble, écouter et partager des points de vue différents nous permet d'avancer.

Contribuer à améliorer la protection sociale de chacun tout en optimisant les ressources des collectivités est la fierté de notre métier.

Chez Collecteam, nous savons nous remettre en question, expérimenter de nouvelles solutions, réfléchir ensemble aux meilleurs moyens de réussir, c'est notre bon sens inventif.

Nous avons la motivation et l'énergie d'entreprendre pour développer la couverture sociale de vos agents et les accompagner.

**NOTRE AMBITION DEPUIS 20 ANS :
VOUS ÉCOUTER, VOUS GUIDER ET VOUS PROTÉGER**

Xavier VIALA Directeur Général

VOUS ÉCOUTER & VOUS GUIDER



Conseils et expertise



La protection sociale : un enjeu majeur

Face aux coûts de l'assurance en matière de prévoyance et de santé, beaucoup d'agents territoriaux choisissent de ne pas se couvrir.

Depuis 10 ans, le cadre législatif et réglementaire permet aux collectivités de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et notamment grâce aux conventions de participation. Plus récemment, l'ordonnance du 17 février 2021 marque une étape supplémentaire vers des régimes collectifs plus protecteurs des agents. L'employeur pourra prévoir une adhésion obligatoire garante d'une parfaite mutualisation.

COLLECTEAM VOUS ACCOMPAGNE POUR MIEUX PROTÉGER VOS AGENTS

La convention de participation : le choix de la solidarité

Mieux protéger vos agents grâce aux conventions de participation

Les conventions de participation garantissent une meilleure mutualisation et solidarité en faveur des agents. À garanties équivalentes, la mise en concurrence de la convention de participation permet d'accéder à une offre économiquement avantageuse par rapport aux contrats labellisés ou individuels.



91%

de nos clients sont prêts à nous recommander pour la mise en place et la gestion d'une convention de participation en prévoyance.*

* Source : enquête de satisfaction réalisée en juin 2021



Les savoir-faire et l'expertise de Collecteam permettent de proposer aux collectivités :

- Des taux de cotisation compétitifs et pérennes par la mise en concurrence ouverte des institutions de prévoyance, des mutuelles et des compagnies d'assurance.
- Des niveaux de couverture optimisés.
- Un accompagnement sur le terrain dans la mise en place du contrat auprès de vos agents et des partenaires sociaux en étroite collaboration avec vos équipes ressources humaines.
- L'assurance d'une gestion efficace et rapide.
- Une expertise juridique et sociale sur vos régimes de protection sociale complémentaire.
- Un pilotage et un reporting pertinents sur toute la durée de la convention de participation.
- La mise en place d'actions de prévention des risques.

Les atouts d'une convention de participation pour votre collectivité :

- Une politique sociale dynamique et valorisante, un acte politique fort.
- Un outil de fidélisation des agents et d'attractivité lors des recrutements.
- L'assurance de meilleures garanties et tarifs que les contrats individuels grâce à la mutualisation et au financement employeur.
- Un meilleur accès aux soins.
- Une action concrète contre la précarisation consécutive aux accidents de la vie.

Collecteam ou l'assurance d'un spécialiste !

COLLECTEAM EXPERT DANS LE DÉVELOPPEMENT DES CONVENTIONS DE PARTICIPATION

La convention de participation, un contrat collectif, mais facultatif

Il est essentiel d'optimiser le taux d'adhésion pour maintenir les conditions négociées

Pour y parvenir, les facteurs déterminants sont :

- Une participation financière significative de l'employeur.
- Un dispositif de communication efficace et adapté à destination des agents.

Collecteam s'engage à vos côtés pour développer le contrat :

- Une communication personnalisée et un kit d'adhésion complet pour vos agents.
- Des réunions d'information et des permanences réalisées sur vos différents sites.
- Des actions de communication régulières pour développer les adhésions pendant toute la durée de la convention.
- Une ligne dédiée à votre collectivité pour répondre à vos questions et celles de vos agents.

Des conditions d'adhésion attractives :

- Pas de questionnaire médical.
- Pas de délai de carence durant toute la durée de la convention de participation.
- Tarif unique quel que soit l'âge de l'agent.

VOUS PROTÉGER

LES GARANTIES PRÉVOYANCE

L'objectif d'un contrat de prévoyance est de compléter l'indemnisation prévue dans le cadre du statut de la fonction publique territoriale :

- Lors du passage à demi-traitement, en cas de maladie.
- Lors d'une mise en retraite pour invalidité.
- En cas de décès de l'agent.

COLLECTEAM VOUS AIDE À MIEUX PROTÉGER VOS AGENTS

En fonction de vos attentes et besoins, Collecteam vous propose des solutions sur-mesure :

- Garanties adaptées aux différents profils de vos agents (titulaires, contractuels, assistants familiaux etc)
- Respect du principe fondamental de solidarité intergénérationnelle.
- Différents niveaux de prestations.



Une gestion performante

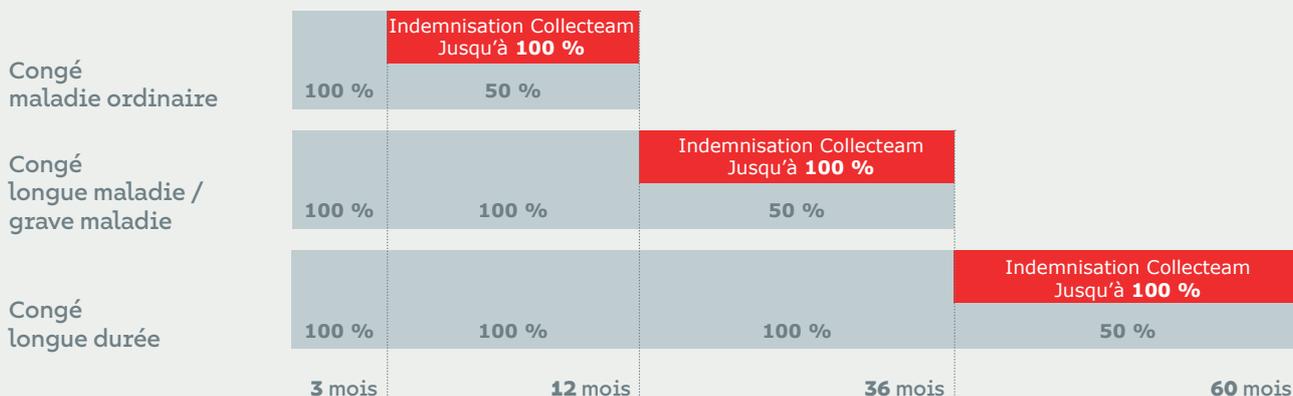
Avec son équipe de 80 gestionnaires experts en prévoyance, Collecteam vous assure :

- Le règlement des prestations en moins de 5 jours.
- Un outil de gestion en ligne simple et rapide : 
- Le versement des prestations, directement sur le compte bancaire de l'agent.

Des actes de prévention

- Un service de téléconsultation.
- La prise en charge de contrôles médicaux pilotés par la collectivité.
- Une aide à la reprise du travail pour les agents en congé de longue maladie.
- Un accompagnement et soutien psychologique pour les agents en difficulté.
- Des formations relatives à l'hygiène et la sécurité, le bien être au travail, la dépendance etc

Grâce à la garantie maintien de salaire, nous pouvons compléter **jusqu'à 100%** le traitement de vos agents en cas de :



Une protection sociale complémentaire adaptée aux agents de la fonction publique



LA COUVERTURE SANTÉ

Le contrat collectif : un atout pour les collectivités territoriales

- La majorité des agents adhèrent à des contrats santé individuels, ce type de contrat s'avère très coûteux et injuste pour les agents les plus en difficulté dont l'état de santé ou l'âge ne sont pas compatibles avec les critères d'adhésion.
- Seule une couverture frais de santé collective cofinancée par l'employeur permet à tous les agents, quels que soient leur âge ou leur état de santé, d'accéder à un bon niveau de garanties.
- Des garanties ouvertes aux agents retraités.

Colleceam négocie pour vous :

- Les meilleures couvertures frais de santé collectives complémentaires pour vos agents et anciens agents retraités dans le respect des obligations légales (les contrats responsables et la réforme du 100% santé).

C'est l'assurance pour chaque collectivité d'un budget mieux maîtrisé

Collecteam vous accompagne :

- Dès la mise en place du contrat, et ce pendant toute la durée de la convention afin de maîtriser au mieux le régime au regard des évolutions législatives et réglementaires constantes.

Collecteam vous propose :

- Des contrats sur-mesure avec des solutions qui vous correspondent tant en termes de garanties que de contraintes budgétaires.



Réglement des prestations télétransmises **SOUS 48H**

Réponses aux demandes de devis **SOUS 48H**

Prise en charge hospitalière gérée **EN TEMPS RÉEL**

Tiers-payant généralisé

Edition quotidienne des cartes de tiers-payant

Garanties **ASSISTANCE**



Les services essentiels :

- Une adhésion en ligne.
- Le choix de différents réseaux de soins.
- Un espace agent accessible en ligne.
- Une application smartphone avec la possibilité d'envoyer les justificatifs de factures par simple photo.
- Une équipe disponible et à votre écoute.





Collecteam

13 rue Croquechâtaigne - BP 30064
45380 La Chapelle-Saint-Mesmin
02 36 56 00 00

collecteam.fr

Société de courtage en assurances exerçant sous les modalités de l'article L 520-1 II.b du Code des Assurances (liste des compagnies d'assurance disponible sur notre site internet) placé sous contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 09.
SA au capital de 7 005 000 € - RCS Orléans 422 092 817 - N° ORIAS 07 005 898 - www.orias.fr - Service réclamation : reclamation@collecteam.fr